

Appel à communication

Démocratie alimentaire et territoires

Amiens, 3 et 4 décembre 2026

La notion de démocratie alimentaire fait l'objet d'investissements récents dans le champ des sciences humaines et sociales. Sa finalité est de repenser l'organisation du système alimentaire à toutes les échelles territoriales, en garantissant pour toutes et tous un droit à l'alimentation effectif et en préservant les ressources naturelles. Sur le plan collectif, elle implique le développement de politiques publiques, soutenues par des mouvements sociaux dont l'influence mérite d'être interrogée. Sur le plan individuel, la démocratie alimentaire implique la possibilité pour toute personne d'accéder à une alimentation suffisante, saine, nutritionnellement adaptée et répondant à ses attentes. Elle constitue donc un phénomène social complexe socialement et spatialement situé appelant une approche pluridisciplinaire territorialisée qui constituera le cadre de ce colloque. Les propositions de communication devront s'inscrire dans un ou plusieurs des trois axes suivants.

Axe 1 -La démocratie alimentaire : quels enjeux pour les territoires ?

Les communications s'inscrivant dans cet axe devront s'intéresser aux besoins et à leur expression au niveau des différents territoires et à différentes échelles. Il s'agira notamment de s'interroger sur la manière dont ils sont pris en compte par les décideurs publics et privés dans une perspective de développement de la démocratie alimentaire. On pourra également chercher à mettre au jour des spécificités territoriales en objectivant leurs principes de variation qu'ils soient politiques, juridiques, sociologiques et/ou anthropologiques. En faisant varier les échelles, on pourra chercher à identifier les effets de la délimitation des territoires sur la manière dont s'y déploie la démocratie alimentaire. Enfin, il est attendu des communications posant la question de la nécessité, ou non, de développer la démocratie pour renforcer le respect de l'environnement et modifier le rapport au vivant sur un territoire donné.

Axe 2 -La démocratie alimentaire : comment se concrétise-t-elle sur les territoires ?

Dans ce deuxième axe, sont attendues des communications portant sur les dispositifs concrets de démocratie alimentaire et en particulier les dispositifs participatifs. Il s'agira de rendre compte de la variété et de l'originalité de ces dispositifs en fonction des territoires pour en appréhender les conditions juridiques, sociales et politiques de leur mise en place et de leur développement ainsi que leurs effets concrets sur les territoires considérés. On pourra poser la question de la répliquabilité de ces dispositifs ou contraire celle de leur nécessaire adaptation aux spécificités territoriales et aux différentes échelles d'intervention. La démocratie alimentaire pourra être également appréhendée comme un vecteur de coopération entre territoires et entre actrices et acteurs de ces territoires suscitant, ou non, des phénomènes d'essaimage et/ou d'hybridation des dispositifs de participation et de décision. Dans un même mouvement, il faudra rendre compte des différents actrices et acteurs associés à ces configurations et dispositifs ainsi que les variations de ces derniers selon les territoires et échelles de l'action et de la décision publique.

Axe 3 -La démocratie alimentaire : quelle souveraineté alimentaire pour les territoires ?

Les propositions de communication prenant place dans ce troisième axe chercheront à établir les liens entre démocratie et souveraineté alimentaires des territoires. Se posera notamment la question des

interactions entre ces deux dimensions en termes de causalité/conditionnement réciproque. On envisagera ainsi leur possible interdépendance mais également leur autonomie relative, voire leur possible absence de liens systématiques en fonction des configurations et dispositifs territorialisés. On pourra également se demander si, à l'instar de ce que l'on peut constater avec la souveraineté alimentaire, la démocratie alimentaire sur les territoires peut faire l'objet d'accaparements, voire de détournements idéologiques.

En suscitant un dialogue pluridisciplinaire (droit, sociologie, économie, science politique, anthropologie, géographie...) et un dialogue d'ouverture avec la société civile (producteurs, distributeurs, consommateurs, acteurs de la gouvernance alimentaire), ce colloque vise à renouveler la réflexion autour de la démocratie alimentaire dans les relations qu'elle entretient avec les territoires où elle se déploie.

Comité d'organisation

Rémy Caveng, Marine Fleury, Florence Jamay, Nicolas Pauthe, Estelle Smessaert

Comité scientifique

Margaux Alarcon, Philippe Cardon, Remy Caveng, Clara Deville, Morgane Esnault, Marine Fleury, Clothilde Grassart, Camille Hochedez, Florence Jamay, Miguel Angel Martin Lopez, Julien Noel, Nicolas Pauthe, Julien Talpin, Cécile Vasseur.

Calendrier :

- Les propositions de communication (3 000 signes max.) doivent être envoyées au plus tard le 1^{er} juin 2026 aux adresses suivantes : nicolas.pauthe@u-picardie.fr et remy.caveng@u-picardie.fr
- Annonce des propositions retenues : 30 juin 2026
- Envoi des textes des communications (20 000 signes) : 30 octobre 2026